



Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire

Réponse de M. Serge KUBRICK,

maire de la commune

de La Tranche-sur-Mer

au rapport d'observations définitives

de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

en date du 20 mai 2010

Mairie
de
LA TRANCHE-SUR-MER

85360



CRC Pays-de-la-Loire

KPL GA100558 KJF

04/06/2010

Le 1er juin 2010

Madame Catherine de KERSAUSON
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes des Pays de la Loire
25, rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES Cedex 1

Lettre recommandée avec AR

Nos réf. : SK/GT/AG/10/0581

Dossier suivi par : Gérard THIBAUD

Vos réf. : Greffe n°2010-113 – 010L027/PA

Objet : Observations définitives

Chambre Régionale des comptes
des Pays de Loire

- 4 JUIN 2010 661

GREFFE

Madame la Présidente,

Par un courrier en date du 20 mai dernier, vous me transmettez les observations définitives de la C.R.C. arrêtées lors de la séance du 5 mai 2010.

J'en prends bonne note et vous confirme les engagements pris notamment sur :

- le registre d'inventaire,
- les conditions formelles de création des régies et nominations des régisseurs,
- l'information sur les services publics ; en ce qui concerne la distribution d'eau potable, nous transmettons les observations de la C.R.C. à Vendée Eau pour l'échéance du 30 juin 2010,
- la rédaction des procès-verbaux des délibérations du Conseil Municipal,
- le régime indemnitaire des agents qui a fait l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2010,
- la gestion du parc automobile, avec l'adoption d'un règlement intérieur, accréditation des agents autorisées à utiliser les véhicules, mise en œuvre systématique de carnets de bord, en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2010.

Enfin, concernant l'exploitation du cinéma, la convention de D.S.P. a fait l'objet d'un avenant, approuvé par le Conseil Municipal du 7 mai 2010 et portant sur la réduction de la durée à 10 ans, la présentation des tarifs pratiqués, le contrôle de la qualité du service et les garanties d'un minimum annuel de redevance au-delà de 30 000 entrées par an.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Serge KUBRYK



PJ Avenant à la convention de D.S.P du cinéma

AVENANT N°3

ENTRE :

La Ville de La Tranche sur Mer, représentée par Monsieur Serge KUBRIK, Maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 7 mai 2010,

Ci-après dénommée « **la Ville** »

D'une part,

ET

La SARL SCIC Cinémas Bocage, dont le siège social est situé rue Montemor O Velho à Cerizay (79140), représentée par Monsieur Frédéric ARNAUD en qualité de Gérant,

Ci-après dénommée « **le délégataire** »

D'autre part,

PREAMBULE

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence organisée dans les conditions prévues aux articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la Ville, par une convention signée le 26 février 2008, a confié à la SCIC Cinémas Bocage :

- l'exploitation du cinéma Stella Maris jusqu'à ouverture du nouveau cinéma de l'espace culturel et associatif,
- l'exploitation du nouveau cinéma dès sa mise en service.

Dans le cadre de son contrôle de gestion, la Chambre régionale des comptes a émis des observations à l'égard des précédentes conventions de délégation de service public du cinéma et de celle signée le 26 février 2008 ayant notamment trait à la durée, à la redevance versée par le délégataire et aux sujétions de service public.

Aussi, les parties se sont rencontrées pour étudier ensemble les conditions dans lesquelles les stipulations de la convention de délégation de service public pourraient être corrigées ou précisées, sans en bouleverser l'économie générale, ni modifier en substance les conditions d'exploitation, afin d'intégrer certaines observations formulées par la Chambre régionale des comptes au titre des trois points précités.

C'est dans ce contexte que le projet d'avenant a été établi.

Ceci étant précisé, il est convenu ce qui suit.

Il est précisé qu'en dessous de 30.000 entrées, aucun montant minimum de la redevance n'est garanti par le délégataire ».

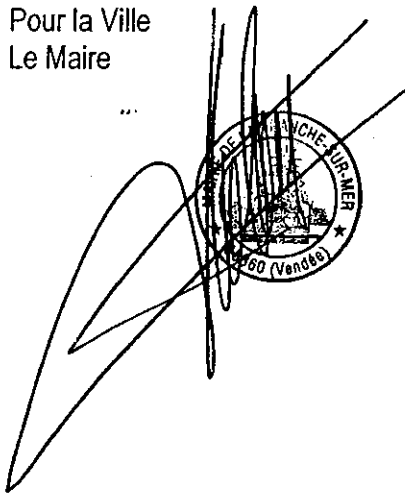
Article 5 : Divers

Les dispositions de la convention de délégation de service public signée le 26 février 2008 non modifiées par le présent avenant, restent en vigueur.

Est annexée au présent avenant, la grille de tarifs applicable à l'ouverture du nouveau cinéma du 14 avril 2010 au 31 mars 2011.

Fait à la Tranche-sur-Mer, en cinq exemplaires,
Le (à préciser)

Pour la Ville
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE TRANCHE-SUR-MER" and "86 (Vendée)".

Pour le délégataire,
Le Gérant

san SCIC
CINÉMAS BOCAGE
Rue Montemor O'Velho
79140 CERIZAY
Tél. 05 49 80 01 33 - Fax 05 49 80 38 45
Mail : cinemasbocage@wanadoo.fr
SIRET 454 051 921 - APE 921J

TARIFS APPLICABLES

- Période du 14 avril 2010 au 31 mars 2011 -

1) TARIFS :

Première :	7.00 €
Réduit :	6.00 €
Enfant :	5.00 €
Groupe - Colonie:	3.50 € à 4.50 €
Scolaire :	3.00 €

Dénomination des tarifs :

- Première :** Tout adulte sans réduction
- Réduit :** Tous les mercredi pour tous
Sur présentation d'une carte justificative - Etudiant, collégien,
demandeur d'emploi, cézam, vermeil.
- Enfant :** Tout enfant de moins de 14 ans
- Groupe
Colonie:** Tous groupes ou colonies de plus de 30 personnes. Tarif évolutif en
fonction du nombre de participants
- Scolaire :** Toutes séances scolaires hors réseau national, séance ponctuelle sur
demande de l'équipe professorale ou sur notre proposition.
Gratuité pour les accompagnants.

Ecole et Collège au Cinéma : La tarification est établie par le Conseil Général de Vendée en partenariat avec l'inspection académique.

Une tarification exceptionnelle sera mise en place pour les fortes animations : Nuit du Cinéma, festivals ...